**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-sept, le 07 septembre** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h15, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames MAURIQUE Laurence, HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard

**Absente** : Mme LEFEBVRE Sophie

Date de convocation : 28 juin 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 09

**Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2017 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Validation des décisions de la Commission Action Sociale**

La commission Action Sociale réunie ce jour préalablement au conseil municipal propose la modification des attributions pour les personnes âgées en fin d’année. En effet, jusqu’à présent les bénéficiaires se voyaient octroyer un colis par personne, un repas et un bon combustible.

Vu les nombreux travaux à entreprendre sur la commune, notamment le projet de lotissement, l’église, le bâtiment communal et la défense contre l’incendie,

Vu la baisse des dotations de l’Etat, due notamment à la baisse de la population,

Vu la baisse de la dotation de solidarité de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre, à raison de 7 % par an pendant 5 ans.

Considérant que le rôle de la commission sociale est le secours aux personnes en difficultés,

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents :

* DECIDE que les bons combustibles sont supprimés mais que la commission étudiera avec bienveillance toutes les demandes faites par des personnes dans le besoin ;
* DECIDE que les bénéficiaires pourront choisir entre le repas au restaurant et le colis,
* DECIDE que le colis sera composé de manière différente pour les personnes seules et pour les couples pour des valeurs respectives de 40 et 60 €,
* DECIDE que les bénéficiaires devront être en résidence principale à Blosseville pour bénéficier de la dotation du CCAS
* DECIDE que les personnes en maison de retraite ou hospitalisées mais ayant leur résidence de secours dans la commune recevront une bouteille de champagne et une boite de chocolats
* DECIDE que l’âge requis pour bénéficier des dotations du CCAS est 65 ans
* DECIDE que les conjoints n’ayant pas atteint l’âge de 65 ans pourront participer au repas moyennant une participation de 30 €

Le repas des anciens aura lieu comme chaque année, le premier dimanche de décembre, soit le dimanche 3 décembre 2017.

Des devis pour différents restaurants vont être demandés et des courriers vont être envoyés aux bénéficiaires afin qu’ils fassent part rapidement de leur choix.

Il conviendra de faire un premier bilan des économies réalisées à la fin de l’année.

**Location de l’ancienne école**

Mme Elena STEHELIN demeurant au Bourg Dun souhaiterait créer dans l’école un lieu de rencontre pour les familles et les amis des enfants handicapés.

Après plusieurs rencontres et des contacts avec les services du département

Cette location sera faite au bénéfice d’une association.

Le Conseil municipal à l’unanimité des membres présents :

* DECIDE de louer le local de l’ancienne école à l’association « le manoir du Vent » pour une durée de 3 mois à compter du 1er octobre 2017 sous condition de l’obtention par Mme STEHELIN de l’autorisation de créer l’association auprès de la préfecture,
* DECIDE que le bail sera consenti à l’association avec comme objet ; «  lieu de rencontre des familles et des amis des enfants handicapés »,
* DECIDE que le loyer sera de 250 € charges d’eau, d’électricité et de chauffage comprises,

**Adhésion à l’Agence Départementale Seine Maritime Attractivité**

L’agence Technique Départementale devient Seine Maritime Attractivité, il faut donc délibérer afin d’adhérer à cette agence. La communauté de communes de la Côte d’Albâtre étant adhérente de l’association, la commune adhère à titre gratuit.

La commune sera représentée dans les instances de Seine Maritime Attractivité par :

* Mme Laurence MAURIQUE, titulaire
* Mr Pascal VANIER, suppléant

**Projet de lotissement communal**

Suite à la réunion du 06 juillet dernier, le conseil municipal devait réfléchir à la stratégie à adopter vu la défection de l’entreprise Gagneraud Construction.

Il existe un vrai besoin locatif sur la commune, il semble donc nécessaire de recontacter l’ensemble des bailleurs sociaux sollicités en 2015. Les avis sont partagés sur le fait de laisser des parcelles en libre accès à la propriété.

Le problème de l’assainissement sur cette parcelle reste un enjeu important pour les futurs bailleurs sociaux et particuliers qui seraient intéressés pour construire.

L’ensemble des bailleurs sociaux sera donc recontacté par courrier avec pour prérogative un ensemble locatif d’une douzaine de maisons et environ 4 parcelles à bâtir.

**Location de la salle communale**

La salle communale avait été louée pour un baptême les 29 et 30 juillet 2017 mais la location a été annulée suite à une grave maladie de l’enfant du couple locataire.

Vu les circonstances exceptionnelles, le conseil municipal décide de rembourser l’acompte versé.

**Bâtiment Communal**

Afin de lancer le marché de maitrise d’œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment communal, il est nécessaire de valider définitivement les propositions du CAUE d’avril 2014 soit :

* Dans le scénario 1 : la création d’une salle associative dans l’étable,
* Dans le scénario 2 : création du local technique communal sur le site de l’étable.

Ce choix est adopté à l’unanimité des membres présents.

**Questions diverses**

L’écoulement des eaux rue du fond de Tumpot reste catastrophique, il n’y a pas d’écoulement possible. Suite aux travaux de réfection de la rue.

Il faut supprimer les panneaux Saint Valery en Caux et Manneville à l’entrée de la rue du fond de Tumpot pour éviter les nombreux campings cars et camions qui empruntent cette rue et la rendent dangereuse.

Une deuxième poubelle grand format devrait être demandée à la CCCA, lors des locations, la poubelle extérieure est souvent pleine avant l’arrivée des locataires.

Un courrier sera fait aux agriculteurs pour connaitre leurs besoins en cailloux pour les chemins ruraux.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h00